



## Vente au sein d'un établissement scolaire

Par **titoune850**, le 12/10/2011 à 16:21

Bonjour,  
souhaitant vendre des petits pains au collège afin de reverser les bénéfices au FSE, doit-on faire partie d'une association de parents d'élèves ? sachant que le principal a autorisé cette vente de petits pains au sein de son établissement

Par **mimi493**, le 12/10/2011 à 22:22

Vous aurez quel statut juridique pour faire ce commerce ?  
Votre cuisine est aux normes pour transformer des aliments ?

Par **titoune850**, le 14/10/2011 à 11:42

Bonjour,  
nous souhaiterions vendre des petits pains, que nous achèterions au jour le jour dans une boulangerie, lors de la récréation du matin au collège, nous ne sommes que des parents d'élèves qui souhaitons apporter une aide au sein du collège, et des fonds (produits par les bénéfices de ces ventes) pour le FSE, mais ne faisons partie d'aucune association de parents d'élèves